

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 17 septembre 2026

OBJET :

2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

2.1 – Opérations de création de logements

2.1.1 – Validations et modifications d'opérations

AUBERIVE
RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE EN 8 LOGEMENTS

Délibération n° 2026 053 BUR

7 administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires (CNL),
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

Le nombre de membres de Bureau présents ou représentés s'avérant au moins égal au 2/3 de celui des membres ayant voix délibérative, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur Bertrand OLLIVIER préside cette réunion.

Madame Cindy SCHMITT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur le plan de financement prévisionnel pour la restructuration de l'ancienne gendarmerie à AUBERIVE en 8 logements.

Par délibération du 24 novembre 2022, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le lancement des études de faisabilité.

Par délibération du 18 septembre 2025, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le lancement des consultations réglementaires et attributions de la maîtrise d'œuvre.

Les prestations envisagées pour cette opération ont été présentées au Directeur Général ainsi qu'aux responsables du pôle financier, social, commercial et territoire, concernés en phase Avant-Projet Définitif.

Le site sera restructuré en :

- 1 bâtiment principal de 7 logements composé de :
 - o 2 T2 avec une surface de 51 m²,
 - o 4 T3 avec une surface de 79 m² à 102 m²,
 - o 1 T5 avec une surface de 107 m².

Le mode de chauffage sera électrique individuel avec des radiateurs et un caisson monosplit dans le séjour qui assurera également le rafraîchissement du logement. La production d'eau chaude sanitaire sera assuré par un ballon thermodynamique individuel. La ventilation des logements sera mécanique contrôlée individuel hygro B. La projection DPE pour ces logements est la lettre B.

- 1 logement individuel de typologie T3 avec une surface habitable de 74 m².

Le mode de chauffage et la production d'eau chaude sanitaire seront assuré par une pompe à chaleur air/eau. La ventilation sera mécanique contrôlée hygro B. La projection DPE pour ce logement est en B.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 656 298,58 € HT soit un montant d'opération estimé à 1.980.000 € TTC TVA Mixte.

Pour cette opération, nous bénéficions de la subvention du fond vert à hauteur de 461 718,00 €, de la subvention du FNAP pour la somme de 18 330,00 € ainsi qu'une subvention du recyclage foncier de 24000,00 €.

La commune d'Auberive propose de nommer cette résidence LAMY-AUBERTIN correspondant à 2 résistantes du maquis d'Auberive qui ont été fusillées par les nazis.

Pièce jointe en annexe : plan de financement + plans (masse et logements)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité :

- ***D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,***
- ***D'autoriser le Directeur général :***
 - ***à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,***
 - ***à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,***

- à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,

- à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)

- à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,

- à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ

Chaumont, le 17 septembre 2026



Le Président

Bertrand OLLIVIER